

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUIL. 2023

**OBJET :**

Projet d'extension et de maillage du réseau d'eau potable pour les secteurs de Gravette, Montgros et route de Savinas – Approbation du projet et plan de financement

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29  
Votants : 22

N° 2023.07.14

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALON, Duilio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Monsieur Jean-François FAURE, Adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal d'un projet d'extension et de maillage du réseau d'eau potable de la Commune de Livron-sur-Drôme pour les secteurs de Gravette, Montgros et Route de Savinas.

L'objectif est de réaliser un maillage et une sécurisation du réseau coté Est et Ouest de l'autoroute en lien avec les travaux de la future déviation :

Ces travaux, d'un montant de 450 000 € HT, peuvent être financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %, et par le Conseil Départemental de la Drôme à hauteur de 20 %. Le reste à charge pour la Commune serait donc de 30 %.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Taux	Montant € HT
Travaux extension et maillage Gravette	450 000 €	Agence de l'eau	50%	225 000 €
		Conseil Départemental de la Drôme	20%	90 000 €
		Participation communale	30%	135 000 €
<b>Total € HT</b>	<b>450 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>450 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

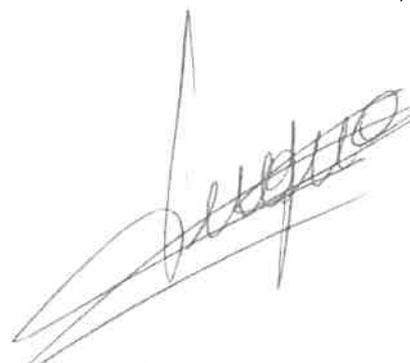
- **APPROUVE** la réalisation des travaux pour les différents secteurs ;
- **APPROUVE** le plan de de financement prévisionnel proposé ;
- **FIXE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 450 000 € HT ; 368 000 € HT tranche ferme et 82 000 € HT tranche optionnelle ;
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 du budget annexe eau potable ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter une aide financière à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental de la Drôme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

12 JUIL. 2023